

DIRECTION DE L'EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX

UNITE MATERIOVIGILANCE DES EQUIPEMENTS

Tél. +33 (0)1 55 87 37 10
Fax. : +33 (0)1 55 87 37 02

A l'attention des médecins ORL implantateurs de
stimulateurs cochléaires Advanced Bionics

Saint-Denis, le

MATERIOVIGILANCE : STIMULATEURS COCHLEAIRES ADVANCED BIONICS

Selon l'avis des experts consultés par l'AFSSAPS, et en l'état des informations actuellement disponibles, le risque étant un dysfonctionnement de l'implant sans autre complication locale ou générale, les patients confrontés à ce type de dysfonctionnement prennent habituellement directement contact avec le centre implanteur.

Il est cependant recommandé de rappeler, à l'occasion des visites de suivi des patients porteurs de ces stimulateurs cochléaires, les signes qui indiqueraient un dysfonctionnement de l'implant ainsi que la conduite à tenir.

Le support qui a été diffusé par la société Advanced Bionics constitue une aide à cette information.

Ce courrier est disponible sur le site Internet de l'afssaps :
www.afssaps.sante.fr